# SEANCE DU JEUDI 05 FEVRIER 2026

Présents : M. DEGEY Président
Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.
M. ARNAUTS, Mme BASAULA NANGI, Mme BAUDINET, ~~M. CELIK~~, M. COROMBELLE,
Mme CRUTZEN, ~~M. EL HAJJAJI~~, M. ESTEVEZ Y BARRANCO, Mme LAFORT, Mme LAMBERT, Mme ~~LEVEQUE~~, ~~Mme MAGIS~~, Mme MARECHAL, M. MOHSSEN, ~~M. NAJI~~, M. NYSSEN, ~~M. PRIVOT~~, M. RENSONNET, ~~M. SCHONBRODT,~~ Mme STEGEN, M. VIEILVOYE, Membres.
M. ROCKS, Chef de Corps f.f.
Mme GAROT, Secrétaire
Décision n°003

Madame LEVEQUE et Monsieur NAJI sont excusés.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20h00**

**003 Conseil de police du 22 janvier 2026 – Procès-verbal – Approbation**

Approuvé à l'unanimité.

Présents : M. DEGEY Président
Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.
M. ARNAUTS, Mme BASAULA NANGI, Mme BAUDINET, M. CELIK, M. COROMBELLE,
Mme CRUTZEN, M. EL HAJJAJI, M. ESTEVEZ Y BARRANCO, Mme LAFORT, Mme LAMBERT, Mme ~~LEVEQUE~~, ~~Mme MAGIS~~, Mme MARECHAL, M. MOHSSEN, ~~M. NAJI~~, M. NYSSEN, M. PRIVOT, M. RENSONNET, ~~M. SCHONBRODT~~, ~~Mme STEGEN~~, M. VIEILVOYE, Membres.
M. ROCKS, Chef de Corps f.f.
Mme GAROT, Secrétaire
Décision n°004

Madame STEGEN se retire pour le point 004.

**004 Infrastructure - Hôtel de police – Local de formation – Mode de passation de marché**

Monsieur PRIVOT posent quelques questions sur le dossier.
Le Président répond aux différentes questions.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu la décision n° 096 du Conseil de police du 11.09.2025 qui a décidé de lancer un marché de faible montant (article 92 de la loi sur les marchés publics) ayant pour objet les travaux nécessaires à la réalisation d'un local de formation en cloisonnant une partie de la grande salle de réunion située à l'Hôtel de police de la Chaussée de Heusy, pour un montant estimé à 12.396,69 € HTVA, soit 15.000,00 € TVAC ;

Considérant que les offres réceptionnées dans le cadre de ce marché s'élevaient à des montants supérieurs de sorte que le marché n'a pas pu être attribué ;

Considérant les besoins de la Zone de pouvoir disposer d'une salle de formation afin de pouvoir dispenser des formations en interne ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité;

DECIDE :

De lancer un marché de travaux de faible montant (article 92 de la loi) ayant pour objet les travaux nécessaires à la réalisation d'un local de formation en cloisonnant une partie de la grande salle de réunion située à l'Hôtel de police Chaussée de Heusy pour un montant total maximum estimé à 24.793,39€ HTVA soit 30.000,00 € TVAC.

Trois opérateurs économiques seront consultés dans le cadre de ce marché :

- CLC construction, de Pepinster (0889.045.085) ;
- Rétramex, de Theux (0830.030.087) ;
- HC concept, de Verviers (0822.737.073).

Sous réserve d'approbation du budget, cette dépense sera imputée à l'allocation 330/723-51 « Aménagements aux bâtiments » du budget extraordinaire 2026.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et au Ministre de l'Intérieur.

Présents : M. DEGEY Président
Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.
M. ARNAUTS, Mme BASAULA NANGI, Mme BAUDINET, M. CELIK, M. COROMBELLE, Mme CRUTZEN, M. EL HAJJAJI, M. ESTEVEZ Y BARRANCO, Mme LAFORT, Mme LAMBERT, Mme ~~LEVEQUE,~~ ~~Mme MAGIS~~, Mme MARECHAL, M. MOHSSEN, ~~M. NAJI~~, M. NYSSEN, M. PRIVOT, M. RENSONNET, ~~M. SCHONBRODT~~, Mme STEGEN, M. VIEILVOYE, Membres.
M. ROCKS, Chef de Corps f.f.
Mme GAROT, Secrétaire
Décisions n°005 à 012

**005 Véhicules - Aménagements de véhicules d'intervention – Mode de passation de marché**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que par décisions n°061 et 062 du 12 juin 2025, le Conseil de Police a marqué son accord pour procéder à l'acquisition de deux véhicules d'intervention du type SUV via le contrat-cadre ZA/2021/418 de la Zone de Police d'Anvers ;

Considérant que ces véhicules sont équipés du marquage Battenburg de niveau 3 ainsi que de l'ensemble des équipements spécifiques à l'usage policier ;

Considérant qu'ils requièrent en outre l'installation d'un aménagement de coffre destiné au rangement du matériel embarqué ;

Considérant qu'il s'agit d'un meuble de coffre comprenant un tiroir rétractable destiné à la rédaction, ainsi que différents compartiments de rangement pour entre autres le bouclier balistique, les cônes de signalisation et le matériel de premiers secours ;

Considérant que cet aménagement est conçu sur mesure afin d'optimiser l'utilisation du volume du coffre du véhicule laissant un accès aisé au coffre à arme ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité;

DECIDE :

De lancer un marché de fourniture de faible montant (article 92 de la loi) ayant pour objet l'aménagement des deux véhicules d'intervention du type SUV (Opel Grandland GS 1.6 T Plug-In Hybride et Audi Q3 TFSI) acquis en 2025 d'un meuble de rangement de coffre conçu sur mesure pour un montant total estimé à 6.000,00 € HTVA soit 7.260,00 € TVAC ;

Trois opérateurs économiques seront consultés dans le cadre de ce marché :

- Amecam SRL à Francorchamps (N° d'entreprise 0456.514.167) ;
- Utill à Thimister (N° d'entreprise 0802.528.015) ;
- Autographe à Wavre (N° d'entreprise 0402.588.008).

Sous réserve d'approbation du budget, cette dépense sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2026.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et au Ministre de l'Intérieur.

**006 Véhicules - Aménagement de véhicules polyvalents – Mode de passation de marché**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que par décision n°019 du 13 février 2025, le Conseil de Police a marqué son accord pour procéder à l'acquisition de deux VW Caddy via le marché fédéral 2021 R3 029 lot 40 ;

Considérant que ces véhicules sont équipés du marquage Battenburg de niveau 3 ainsi que de l'ensemble des équipements spécifiques à l'usage policier ;

Considérant qu'ils requièrent en outre l'installation d'un aménagement de coffre destiné au rangement du matériel embarqué ;
Considérant qu'il s'agit d'un meuble de coffre comprenant un tiroir rétractable destiné à la rédaction, ainsi que différents compartiments de rangement pour entre autres le bouclier balistique, les cônes de signalisation et le matériel de premiers secours ;

Considérant que cet aménagement est conçu sur mesure afin d'optimiser l'utilisation du volume du coffre du véhicule laissant un accès aisé au coffre à arme ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité;

DECIDE :

De lancer un marché de fourniture de faible montant (article 92 de la loi) ayant pour objet l'aménagement des deux véhicules polyvalents VW Caddy acquis en 2025 via le marché fédéral 2021 R3 029 lot 40 d'un meuble de rangement de coffre conçu sur mesure pour un montant total estimé à 6.000,00 € HTVA soit 7.260,00 € TVAC.

Trois opérateurs économiques seront consultés dans le cadre de ce marché :

- Amecam SRL à Francorchamps (N° d'entreprise 0456.514.167) ;
- Utill à Thimister (N° d'entreprise 0802.528.015) ;
- Autographe à Wavre (N° d'entreprise 0402.588.008).

Sous réserve d'approbation du budget, cette dépense sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2026.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et au Ministre de l'Intérieur.

**007 Matériel - Acquisition d'armes – Mode de passation de marché**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant qu'à ce jour, les membres opérationnels de la Zone de Police Vesdre sont majoritairement équipés d'armes de poing individuelles de type Smith & Wesson M&P9 ;

Considérant que ces armes ont été acquises en 2011 et ont été spécifiquement conçues afin de répondre aux exigences du Cahier spécial des charges de la Police fédérale ;

Considérant que ce modèle n'est plus disponible sur le marché ;

Considérant que certaines de ces armes présentent désormais des signes d'usure liés à leur ancienneté ;

Considérant qu'il apparaît opportun d'envisager le remplacement progressif de l'ensemble des armes de poing individuelles ;

Considérant que cette approche permettrait de lisser l'impact budgétaire de cette opération sur plusieurs exercices budgétaires, tout en garantissant le maintien d'un équipement fiable et conforme aux exigences opérationnelles ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité;

DECIDE :

De procéder à l'ouverture d'un marché de fournitures de faible montant (article 92 de la loi) ayant pour objet l'acquisition de 20 Glocks 17 Gen 5 /FS/MOS 9x19 avec Visée Phosphore et de leurs gaines adaptées pour un montant total estimé à 14.000,00 € HTVA soit 16.940,00 € TVAC ;

Quatre opérateurs économiques seront consultés dans le cadre de ce marché, à savoir :

- Atelier des Armes à Ath (NE : 0793.856.512) ;
- Daniel Dekaise SA de Wavre (NE : 0445.346.596 ) ;
- Falcon Tactical Solutions de Beernem (NE : 0452.529.348) ;
- Unite Liegeoise de Fabricants d'Armes de Chasse de Liège (NE : 0437.385.569).

Sous réserve d'approbation du budget, cette dépense sera imputée à l'allocation 330/744-51/04 « Achat divers matériel » du budget extraordinaire 2026.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et au Ministre de l'Intérieur.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h15**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT**

**008 Personnel – Mobilité 2025/04 erratum – INPP Maître-chien – Nomination**

**009 Personnel – Reconnaissance et valorisation des services antérieurs**

**010 Accident de travail – Refus – Notification**

**011 Personnel – Pension**

**012 Personnel - Pension**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h30**

La Secrétaire, Le Président,

Kathleen GAROT Maxime DEGEY